



## PV Achat locataire sous curatelle

-----  
Par RoseDRose

Bonjour,

Je souhaite faire l'acquisition d'un bien immobilier. Celui-ci est vendu loué à un locataire sous curatelle. En recevant le compromis de vente, j'ai pu voir qu'il y avait un procès verbal dans la dernière assemblée générale contre le propriétaire actuel et le locataire pour nuisances olfactives.

Il est indiqué que le Syndic est autorisé à ester en justice.

Aussi, quels sont les risques pour moi ?

Si le propriétaire actuel n'a fait aucune action, est-ce que le Syndic peut s'en prendre à moi si j'achète l'appartement ?

Le propriétaire actuel a donné congés au locataire sous curatelle dans quelques mois. Est-ce que je dois obligatoirement reconduire son bail car il est sous curatelle ?

Que puis-je faire de mon côté si je ne souhaite pas qu'il reste dans l'appartement ?

Merci de votre aide.

Cordialement,